

DÉSIGNATION

Prom'Hôte Ifitel est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans les métiers de la restauration, de l'hôtellerie et du tourisme. Son siège social est fixé au 22 rue d'Anjou à Paris (75008).

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de Prom'Hôte Ifitel
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation
- OPCO : Opérateur de Compétences
- CGV : les Conditions Générales de Vente, détaillées ci-dessous

OBJET

Les présentes CGV s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par Prom'Hôte Ifitel pour le compte d'un Client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'entière adhésion du Client aux présentes CGV. L'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation visée, dans le cadre de la conclusion d'un contrat de formation professionnelle en application de l'article L6353-3 du Code du Travail.

NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DES ACTIONS DE FORMATION

L'action de formation entre dans le champs des actions concourant au développement des compétences ; prévue par l'article L6313-1 du Code du travail. Le programme de l'action de formation figure en annexe des présentes CGV. A l'issue de la formation, un certificat de réalisation de la formation est délivré au Stagiaire.

NIVEAU DE CONNAISSANCES PRÉALABLES NÉCESSAIRE

Afin de suivre au mieux l'action de formation visée et d'obtenir le ou les qualifications auxquelles elle prépare, le Stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, les prérequis en lien avec la formation visée et de réussir, le cas échéant, aux tests d'entrée mis en œuvre par Prom'Hôte Ifitel ; un entretien de motivation peut être également exigé après les tests. Prom'Hôte Ifitel se réserve le droit de refuser un candidat qui aurait réussi les tests mais dont l'entretien de motivation ne se révélerait pas probant.

CONDITIONS FINANCIÈRES, RÈGLEMENTS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Tous les prix sont indiqués HT.

Le règlement s'effectue selon les conditions indiquées sur le devis et sur le contrat ou convention de formation.

A compter de la date de signature du contrat, le Stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du Stagiaire ou de l'organisme financeur.

En cas de financement personnel, le paiement peut être échelonné sur la durée de la formation ; un acompte de 30% du prix est versé après le délai de rétractation légal.

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera facturée par Prom'Hôte Ifitel au Client.

INEXÉCUTION DU CONTRAT

Faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme devra rembourser au Client les sommes perçues indûment de ce fait (article L 6354-1 alinéa 1 du code du travail) si cette non-réalisation est imputable à Prom'Hôte Ifitel.

Si le Stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, seules les prestations effectivement dispensées seront dues au prorata temporis des jours prévus.

EFFECTIF ET AJOURNEMENT

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité (nombre de participants variable en fonction des formations).

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés signés et revêtus de la mention « Bon pour accord » retournés à Prom'Hôte Ifitel ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. Prom'Hôte Ifitel peut alors proposer au Client de participer à une future session de formation ou de figurer sur une liste d'attente. Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant (nombre de participants variable en fonction des formations) pour assurer le bon déroulement d'une formation, Prom'Hôte Ifitel se réserve la possibilité

d'ajourner la formation, au plus tard une semaine avant la date prévue, et sans indemnités.

DEVIS ET CERTIFICAT

Pour chaque action de formation, un devis est adressé par Prom'Hôte Ifitel au Client. Le retour du devis accepté selon le formalisme indiqué ci-dessus doit être retourné à Prom'Hôte Ifitel par tout moyen à la convenance du Client : courrier postal ou mail.

Un contrat ou une convention particulière peut être établi entre Prom'Hôte Ifitel, l'OPCO ou le Client.

A l'issue de la formation, Prom'Hôte Ifitel remet un certificat de réalisation de la formation au Stagiaire, ainsi qu'au financeur éventuel (OPCO, Pôle Emploi...).

OBLIGATIONS ET FORCE MAJEURE

Dans le cadre de ses prestations de formation, Prom'Hôte Ifitel est tenu à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses clients ou de ses stagiaires. Prom'Hôte Ifitel ne pourra être tenu pour responsable envers eux, en cas d'inexécution de ses obligations, résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuits ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à Prom'Hôte Ifitel, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de Prom'Hôte Ifitel.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET COPYRIGHT

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique...) utilisés par Prom'Hôte Ifitel pour assurer les formations ou remis au Stagiaire, constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de Prom'Hôte Ifitel.

DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les données à caractère personnel recueillies par l'intermédiaire des différents formulaires (en ligne ou non), et toutes informations permettant notamment d'établir une convention de formation, un contrat de prestation ou un contrat de formation professionnelle sont utilisées par Prom'Hôte Ifitel uniquement dans le cadre de la mise en œuvre des services offerts, et ne font l'objet d'aucune communication à des tiers autres que les éventuels prestataires en charge de la gestion des commandes, lesquels sont tenus de respecter la confidentialité des informations et de ne les utiliser que pour l'opération bien précise pour laquelle ils doivent intervenir.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par la loi du 20 juin 2018, l'acheteur, le Client ainsi que le Stagiaire disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant ainsi que d'un droit à l'effacement de ces données personnelles ou à une limitation du traitement. Ils peuvent exercer l'ensemble de leurs droits ainsi que définir des directives particulières relatives à la conservation, à l'effacement ou à la communication de leurs données après leur décès en s'adressant à Prom'Hôte Ifitel :

- par courrier postal : Prom'Hôte Ifitel, 22 rue d'Anjou, 75008 Paris
- par courrier électronique : info@promhote.net
- » *Les demandes doivent être accompagnées d'une copie d'un titre d'identité en cours de validité.*

DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Les conditions générales détaillées dans le présent document, sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et Prom'Hôte Ifitel à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat ou de la convention, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut les Tribunaux de Paris seront seuls compétents pour régler le litige.